

TABLEAU III

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TABEL III

MINISTERIE VAN JUSTITIE

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
	b) Frais de représentation	9,000 »	»
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	937,000 »	76,000 »
3	Matériel	275,000 »	»
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	30,000 »	»
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	23,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE I fr.		1,315,000 »	76,000 »
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	352,000 »	»
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel, du greffe	9,000 »	»
8	Cours d'appel — Personnel	1,741,000 »	9,000 »
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	50,000 »	»
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	4,935,000 »	145,000 »
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	55,000 »	»
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	3,010,000 »	»
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	75,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE II fr.		10,227,000 »	154,000 »

TABEL. III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.			
— Totaal der credieten.			
		EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		MIDDENBESTUUR.	
21,000 »	»	a) Jaarwedde van den Minister	1.
9,000 »	»	b) Kosten van vertoon	1.
1,033 000 »	1,400,000 »	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	2
975,000 »	35,000 »	Materieel	3
30,000 »	»	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangenen.	4
23,000 »	1,000 »	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	5
1,391,000 »	1,436,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	
		HOOFDSTUK II.	
		RECHTERLIJKE MACHT	
352,000 »	242,000 »	Hof van verbreking. — Personeel	6
9,000 »	5,000 »	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffies.	7
1,750,000 »	1,150,000 »	Hoven van beroep. — Personeel	8
50,000 »	10,000 »	Hoven van beroep. — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	9
5,080 000 »	2,480,000 »	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel	10
55,000 »	10,000 »	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	11
3,010,000 »	1,264,000 »	Vredegerechten en politierechtbanken. — Personeel	12
75,000 »	15,000 »	Vredegerechten en politierechtbanken — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	13
10,381,000 »	5,176,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétaire de l'auditeur général.	62,000 »	»
15	Cour militaire. — Matériel	5,000 »	»
16	Conseils de guerre. — Personnel	156,000 »	30,000 »
17	Conseils de guerre — Matériel	12,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE III fr.	235,000 »	30,000 »
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif.) (Y compris 6,000 francs sur exercices antérieurs à 1910)	2,700,000 »	900,000 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 »	»
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	16,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	2,717,000 »	900 000 »
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles: confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	80,000 »	120,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK III.	
		KRIJGSGERECHT.	
		Krijsgerechtshof. — Personeel — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal.	14
62,000 »	10,000 »		
		Krijsgerechtshof. — Materieel.	15
5,000 »	500 »		
		Krijgsraden. — Personeel	16
186,000 »	27,000 »		
		Krijgsraden. — Materieel	17
12,000 »	4,000 »		
265,000 »	38,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	
		HOOFDSTUK IV.	
		GERECHTSKOSTEN.	
		Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven verreefend.) Kosten van beteekening der uitdrijvingsbesluiten. (Onbepaald krediet.) (Daarin begrepen 6,000 frank op dienstjaren vóór 1910.)	18
3,600,000 »	900,000 »		
		Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen.	19
4,000 »	100 »		
		Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	20
16,000 »	17,900 »		
3,617,000 »	918,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
		HOOFDSTUK V.	
		PALEIZEN VAN JUSTITIE.	
		Opbouw, herstelling en onderhoud van lokalen — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vreedgerechten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der Krijgsraden.	21
200,000 »	10,000 »		

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	350,000 »	»
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	250,000 »	»
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; indemnités, frais de route et autres des conseillers de Gouvernement et des membres des commissions de législation et des jurys d'examen — Matériel (Les magistrats qui font partie des commissions toucheront les indemnités de vacation et les frais de route et de séjour au même titre que les autres membres.)	70 000 »	»
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique	12.000 »	»
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10.000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE VI fr.		692 000 »	»
CHAPITRE VII.			
CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	319.800 »	»
28	Clergé inférieur du culte catholique	6.470.000 »	»
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900.000 »	450.000 »
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	108,600 »	»
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	13 000 »	»
À REPORTER. fr.		7.810,800 »	450.000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK VI.	
		OFFICIELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.	
		Jaarweden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuis van den <i>Moniteur</i> .	22
350,000 »	98,000 »		
		Drukken van de <i>Verzameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken.	23
250 000 »	10,000 »		
		Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; vergoedingen, reiskosten en andere kosten van de regeeringsraden en van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel (De magistraten, die van de commissiën deel uitmaken, zullen vacatiegehden ontvangen en voor reis- en verblijfkosten vergoed worden zooals de overige leden.)	24
70,000 »	7,000 »		
		Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen.	25
12 000 »	1,000 »		
		Jaarweden en vergoedingen van beambten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten.	26
40,000 »	2,000 »		
692,000 »	118,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VI.	
		HOOFDSTUK VII.	
		EEREDIENSTEN.	
		Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	27
319 800 »	75,000 »		
		Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	28
6 470,000 »	1,330,000 »		
		Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubilering van de kerken.	29
1,350,000 »	43,000 »		
		Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel	30
108,000 »	100,000 »		
		Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven.	31
13,000 »	»		
8,260,800 »	1,548,000 »	OVER TE DRAGEN	

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. fr.	7,810,800 »	450,000 »
32	Culte israélite. — Personnel	35,000 »	»
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 »	»
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	7,836,800 »	450,000 »
	CHAPITRE VIII.		
	BIENFAISANCE.		
	<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>		
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	5,000,000 »	2,000,000 »
36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite mili- taire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	230,000 »	72,000 »
37	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfa- sance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspec- tion des dits asiles	10,000 »	»
	<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements	900,000 »	»
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement . . .	3,000,000 »	»
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles	1,200,000 »	»
41	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseigne- ment publiques ou privées (<i>Crédit non limitatif.</i>) (Provisoirement, ces dépenses pourront s'effectuer au moyen d'avances qui n'excéderont pas 150,000 francs par juridiction ; il sera justifié de l'emploi des fonds dans le délai de quatre mois)	3,000,000 »	»
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	13,345,000 »	2 072,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
8,260,800 »	1,548,000 »	OVERDRACHT.	
35,000 »	68,000 »	Israëlitische eeredienst — Personeel	31
1,000 »	»	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven.	33
10,000 »	»	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd.	34
8,306,800 »	1,616,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VII.	
HOOFDSTUK VIII			
WELDADIGHEID.			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
7,000,000 »	2,000,000 »	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	35
302,000 »	17,000 »	Toelagen te verleen: 1° als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2° tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van de militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	36
10,000 »	6,000 »	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van de opzieners der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteen van toezicht dezer laatste gestichten.	37
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
900,000 »	410,000 »	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteen van toezicht en van ambtenaren en beambten der gestichten.	38
3,000,000 »	500,000 »	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen.	39
1,200,000 »	75,000 »	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. — Gebouwen en onroerende goederen.	40
3,000,000 »	1,750,000 »	Onderhoud en opvoeding van de kinderen door den Minister van Justitie of door de rechterlijke overheid toevertrouwd aan privaatspersonen of aan openbare of private maatschappijen of instellingen van liefdadigheid of van onderwijs (<i>Onbepaald krediet.</i>) (Voorloopig zullen deze uitgaven mogen gedaan worden door middel van voorschotten die 150,000 frank per rechtsmacht niet mag overtreffen; het geldverbruik zal verrechtvaardigd worden binnen het tijdperk van vier maanden).	41
5,000 »	10,000 »	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.	42
15,417,000 »	4,768,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VIII	

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE IX.			
PRISONS.			
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. (<i>Credit non limitatif</i>)	5,000,000 »	»
44	Salaires des détenus.	80,000 »	»
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	60,000 »	»
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	30,000 »	»
47	Traitements des fonctionnaires et employés	1,900,000 »	100,000 »
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	50,000 »	»
49	Frais d'impression et de bureau	40,000 »	»
50	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage, Protection des mineurs — Subsidés aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance.	300,000 »	»
51	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtimens : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000 »	250,000 »
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.		7,735,000 »	350,000 »
CHAPITRE X.			
FRAIS DE POLICE.			
52	Mesures de sûreté publique	60,000 »	»
CHAPITRE XI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.			
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	105,000 »	»
54	Pensions civiles (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1919 et aux exercices clos.) (<i>Credit non limitatif</i>)	50,000 »	»
A REPORTER fr.		155,000 »	»

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.			
— Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK IX.	
		GEVANGENISSEN.	
5,000,000 »	1,800,000 »	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren. (<i>Onbepaald krediet</i>)	43
80,000 »	29,000 »	Werkloon der gevangenen	44
60,000 »	41,000 »	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	45
30,000 »	3,000 »	Reiskosten van de leiden der commissiën, der ambtenaren en beambten	46
2,000,000 »	541,000 »	Jaarwedden der ambtenaren en beambten.	47
50,000 »	25,000 »	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	48
40,000 »	16,000 »	Druk- en kantoorkosten	49
300,000 »	»	Patronaten tot voorkoming van misdaden en landlooperij. Bescherming der minder-jarigen. — Toelagen aan de magistraten voor de uitvoering der wet op de kinderbescherming.	50
525,000 »	90,000 »	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van goederen.	51
8,085,000 »	2,515,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IX	
		HOOFDSTUK X.	
		POLITIEKOSTEN.	
60,000 »	21,000 »	Maatregelen van openbare veiligheid	52
		HOOFDSTUK XI.	
		WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.	
105,000 »	15,000 »	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement ahangende diensten.	53
50,000 »	3,000 »	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1919 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	54
155,000 »	18,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT fr.	155,000 »	»
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1919 et aux exercices clos) (<i>Crédit non limitatif.</i>)	30,000 »	»
56	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	»
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	40,000 »	»
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	20,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE XI fr.	275,000 »	»
	CHAPITRE XII. DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
39	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget	30,000 »	»
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE XIII.		
60	Subventions pour cherté de vie (magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés)	»	5,750,000 »
61	Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	»	150,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.	»	5,900,000 »

TABEL III — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
155,000 »	48,000 »	OVERDRACHT	
30,000 »	5,000 »	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschijnen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1919 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	55
30,000 »	3,000 »	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten	56
40,000 »	»	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangelende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren.	57
20,000 »	3,000 »	Te verleenen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhangelende diensten.	58
275,000 »	29,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK XI	
		HOOFDSTUK XII.	
		VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
30,000 »	18,000 »	Toelagen aan wetenschappelijke tijdschriften, betreffende de rechtswetenschap; aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken; onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven.	59
		TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
		HOOFDSTUK XIII.	
5,750,000 »	1,250,000 »	Duurtetoelag (rechters, ambtenaren, beambten en bezoldigde bedienden)	60
150,000 »	»	Commissie van onderzoek in zake de inbreuken op de regelen van het volkenrecht, op de wetten en de gebruiken van den oorlog. (<i>Onbepaald krediet</i>)	61
5,900,000 »	1,250,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK XIII	

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
RECAPITULATION.			
1^{re} Section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I		1,315,000 »	76,000 »
Id. II		10,227,000 »	154,000 »
Id. III		235,000 »	30,000 »
Id. IV		2,717,000 »	900,000 »
Id. V		80,000 »	120,000 »
Id. VI		692,000 »	»
Id. VII		7,856,800 »	450,000 »
Id. VIII		13,343,000 »	2,072,000 »
Id. IX		7,735,000 »	350,000 »
Id. X		60,000 »	»
Id. XI		275,000 »	»
Id. XII		30,000 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.	44,567,800 »	4,152,000 »
2^e Section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre XIII		»	5,900,000 »
	TOTAL DU TABLEAU III (Ministère de la Justice) fr.	44,567,800 »	10,052,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		OPSOMMING.	
		1^{ste} Sectie. — Gewone uitgaven.	
1,391,000 »	1,436,000 »	Hoofdstuk I.	
10,381,000 »	5,176,000 »	Id. II	
265,000 »	38,500 »	Id. III.	
3,617,000 »	918,000 »	Id. IV.	
200,000 »	10,000 »	Id. V.	
692,000 »	118,000 »	Id. VI.	
8,306,800 »	1,616,000 »	Id. VII.	
15,417,000 »	4,768,000 »	Id. VIII.	
8,085,000 »	2,515,000 »	Id. IX.	
60,000 »	21,000 »	Id. X.	
275,000 »	29,000 »	Id. XI.	
30,000 »	18,000 »	Id. XII.	
48,719,800 »	16,663,500 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
		2^e Sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.	
3,900,000 »	1,250,000 »	Hoofdstuk XIII	
54,619,800 »	17,913,500 »	TOTAAL VAN TABEL III (Ministerie van Justitie).	

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU III

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a	Traitement du Ministre	fr. 24,000
	b	Frais de représentation	9,000
2		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :	
<i>Personnel.</i>			
		OMBRE	MONTANT
		d'agents.	de la dépense.
Secrétaire général		1	12,000
Chef de Cabinet		1	9,000
Secrétaire particulier du Ministre		4	7,000
Directeurs généraux		9	95,800
Inspecteurs généraux et directeurs		13	114,600
Inspecteurs et chefs de division		21	145,200
Contrôleurs et chefs de bureau		28	150,745
Sous-chefs de bureau		34	131,500
Commis de 1 ^{re} classe		26	82,800
— 2 ^e —		12	29,600
— 3 ^e —		18	32,850
Commis expéditeurs		2	5,500
Commis expéditionnaires de 1 ^{re} classe		>	>
— 2 ^e —		>	>
— 3 ^e —		5	4,650
Commis classeurs de 1 ^{re} classe		4	11,900
— 2 ^e —		3	6,850
— 3 ^e —		7	12,150
Dactylographes		16	25,700
Huissier audiencier		1	2,150
Huissier de salle		1	2,860
Messagers		16	24,250
Concierges		4	4,600
Bouteux		8	10,200
Nettoyeuses		13	16,750
Agents comptables des prisons détachés à l'administration centrale		5	16,400
Indemnités de cabinet et traitements d'agents employés temporairement		>	66,600
Travaux extraordinaires. Secours, emplois nouveaux, indemnités de vie chère aux agents nommés à l'essai		>	35,545
A REPORTER.			. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
21,000 » 9,000 »	» »	
1,053,000 »	1,400,000 »	<p>ART. 2. — Les événements ont rendu nécessaire le renforcement du personnel de l'administration centrale et spécialement celui du service de la Sûreté publique; l'accroissement de ce dernier ne sera que temporaire.</p>
1,063,000 »	1,400,000 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,065,000 »	1,400,000 »	
275,000 »	35,000 »	ART. 5. — Crédit influencé par la hausse considérable des prix du papier et des autres fournitures de bureau. Il comprend pour la première fois les dépenses occasionnées pour le service des automobiles à la disposition du Département de la Justice.
50,000 »	»	
25,000 »	1,000 »	
1,391,000 »	1,436,000 »	
352,000 »	242,000 »	ART. 6 à 17. — Les divers crédits destinés à la rémunération du personnel judiciaire ont été augmentés par suite de la mise en vigueur de la loi du 15 novembre 1918 qui a établi un nouveau barème de traitements pour les membres de l'ordre judiciaire. De plus, le grand nombre d'instructions ouvertes à charge de personnes mises en prévention du chef d'agissements suspects durant l'occupation du pays, a rendu nécessaire l'augmentation momentanée du nombre des commis des parquets et des employés des greffes.
9,000 »	5,000 »	
361,000 »	247,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NOMBRE des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
COURS D'APPEL. — Personnel.				
		3	16,000	48,000
		15	12,700 à 13,000	150,100
		84	10,300 à 13,000	920,100
		3	15,100 à 16,000	46,800
		3	12,700 à 13,000	58,400
		13	10,200 à 11,100	136,000
		7	8,000 à 9,200	59,000
		3	9,500 à 11,500	31,500
		24	4,800 à 7,200	136,900
		14	500 à 3,200	23,900
		»	»	10,000
		3	3,900 à 7,200	19,700
		4	3,500 à 4,700	17,600
8	»	18	1,600 à 4,100	47,800
		6	1,500	9,000
		13	1,200 à 2,400	29,100
		2	1,500 à 1,700	3,200
		12	700	8,400
		1	1,900	1,900
		»	»	3,000
		»	»	300
		»	»	500
		»	»	4,000
		»	»	750
				1,770,000
				20,000
				1,750,000
Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.				
				16,000
				12,000
				12,000
				6,000
9	»	Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.		
				4,000
				A RECUTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
361,000 »	247,000 »	
1,750,000 »	1,150,000 »	
50,000 »	10,000 »	
2,161,000 »	1,407,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>				
		Tribunaux de première instance.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège, Anvers et Charleroi.</i> <i>Personnel.</i>				
	a.	Présidents	5	41800 à 42400	59,900	
		Vice-présidents	25	8400 à 10200	222,600	
		Juges des enfants	5	8200 à 9800	44,500	
		Juges d'instruction	50	7200 à 9500	258,700	
		Juges	65	6000 à 7800	418,500	
		Procureurs du Roi	5	11200 à 13000	59,300	
		Substituts	45	6000 à 7200	295,800	
		Greffiers	5	9200 à 10700	50,500	
		Greffiers adjoints.	79	5600 à 6600	567,400	2,256,200
		Employés permanents { traitements fixes	72	500 à 2900	122,600	
		des greffes. { salaires	»	»	70,000	
		Employés temporaires des greffes	27	1 00	52,400	
		Secrétaires des parquets.	5	4500 à 6500	27,900	
		Commis chefs des parquets	12	5500 à 5800	45,400	
		Commis des parquets { permanents	44	1200 à 5000	86,000	
		{ temporaires	42	1200 à 1500	62,700	
		Huissiers audienciers	55	400	14,000	
		2 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Arlon, Bruges, Courtrai,</i> <i>Dinant, Louvain, Malines, Mons, Namur, Nivelles,</i> <i>Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> — <i>Personnel.</i>				
	b.	Présidents	15	8900 à 10700	145,800	
		Vice-présidents	14	7700 à 8600	112,800	
		Juges des enfants	15	6500 à 8700	114,500	
		Juges d'instruction	26	6900 à 8800	196,500	
		Juges	45	5500 à 8200	265,500	
		Procureurs du Roi	15	8900 à 10400	141,600	
		Substituts	54	5500 à 7000	200,800	
		Greffiers	15	7400 à 9500	151,400	
		Greffiers adjoints.	69	5400 à 6700	504,800	1,961,800
		Employés permanents { traitements fixes	53	200 à 5000	92,400	
		des greffes { salaires	»	»	10,000	
		Employés temporaires des greffes	12	1 00	14,400	
		Secrétaires des parquets.	15	4000 à 7000	77,700	
		Commis chefs des parquets	4	4000 à 4600	17,400	
		Commis des parquets { permanents	42	1200 à 3800	91,500	
		{ temporaires	22	1200 à 1500	51,200	
		Huissiers audienciers	55	300	15,900	
		A REPORTER. fr.				4,498,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
2,161,000 »	1,407,000 »	
2,161,000 »	1,407,000 »	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
2,161,000 »	1,407,000 »	
5,080,000 »	2,480,000 »	
55,000 »	10,000 »	
7,296,000 »	3,897,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA Des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — <i>Personnel.</i>				
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	27	8000 à 10700	256,600	} 1,692,700
		— — 2 ^e —	42	7000 à 10000	353,200	
		— — 3 ^e —	89	6000 à 9000	679,800	
		— — 4 ^e —	71	5000 à 7400	425,100	
		Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	27	5500 à 7100	175,200	} 1,103,200
		— — 2 ^e —	42	4200 à 6600	222,200	
12	»	— — 3 ^e —	89	3400 à 5500	592,200	
		— — 4 ^e —	71	2600 à 3600	255,000	
		Greffiers adjoints de justice de paix	19	2800 à 5100	58,600	} 209,000
		Employés des greffes	99	1200 à 2700	174,000	
		} Traitements			58,000	
		} Salaires				
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe				500
		Augmentations de traitements et créations de places				4,800
13	»	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes				
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				
CHAPITRE III.						
JUSTICE MILITAIRE.						
		COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i> — <i>Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.</i>				
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	
		Président	1	13,200	13,200	
		Auditeur général	1	12,500	12,500	
		Substituts de l'auditeur général	2	10100 à 10400	20,500	
14	»	Greffier	1	6,200	6,200	
		Id. adjoint	1	3,700	3,700	
		Messagers	2	2,000 à 2,400	4,400	
		Augmentations de traitements			700	
		Indemnités pour le service de l'auditorat général			1,000	
15	»	Cour militaire. — Matériel				
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
7,296,000 »	5,897,000 »	
3,010,000 »	1,264,000 »	
75,000 »	15,000 »	
10,381,000 »	5,176,000 »	
62,000 »	10,000 »	
5,000 »	500 »	
67,000 »	10,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
		CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.		
			NUMÉRO d'agents	APPOINTEMENTS par an.
				MONTEANT de la dépense.
		Auditeurs de	1 ^{re} classe	2 9000 à 9300 18,500
			2 ^e id.	3 7100 à 7700 22,200
			3 ^e id.	2 5,800 11,600
		Substituts des auditeurs	7	5000 à 5300 33,900
		Auditeurs militaires suppléants, indemnités.	»	» 50,000
		Greffiers de 1 ^{re} classe	3	4200 à 5400 15,000
16	»	Id. de 2 ^e id.	3	4100 à 4700 15,000
		Id. de 3 ^e id.	2	4000 à 4600 8,600
		Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	3	2600 à 3200 8,500
		Id. de 2 ^e id.	3	2400 à 3000 8,100
		Id. de 3 ^e id.	2	2200 à 2800 5,000
		Employés dans les auditorats.	2	2200 à 2800 5,000
		Messagers.	2	1500 à 1800 5,300
		Création de places et augmentations de traitements	»	» 1,500
17	»	Conseils de guerre. — Matériel		
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.		
		CHAPITRE IV.		
		FRAIS DE JUSTICE.		
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion (y compris 6,000 francs sur exercices antérieurs à 1910). (Crédit non limitatif):		
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires.		5,000,000 »
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique		600,000 »
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels		
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
67,000 »	40,500 »	
186,000 »	27,000 »	
12,000 »	1,000 »	
265,000 »	58,500 »	
5,600,000 »	900,000 »	<p>Art. 18 — Le grand nombre d'instructions judiciaires, dont il est parlé à propos des articles 6 à 17, donne lieu à un accroissement considérable des frais de justice; de plus, la destruction des voies ferrées rend plus difficiles et plus onéreux les déplacements des témoins appelés à déposer en justice.</p>
4,000 »	100 »	
16,000 »	17,900 »	
5,617,000 »	918,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																					
CHAPITRE V.																							
PALAIS DE JUSTICE.																							
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre																					
CHAPITRE VI.																							
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																							
22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">8,000 »</td> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle;">24,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable</td> <td style="text-align: right;">6,500 »</td> </tr> <tr> <td>2 Commis</td> <td style="text-align: right;">5,500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ments. Indemnités</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers</td> <td></td> <td style="text-align: right;">326,000 »</td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 »	24,000 »	1 Contrôleur de la comptabilité	1,000 »	1 Secrétaire comptable	6,500 »	2 Commis	5,500 »	1 Concierge	1,200 »	1 Nettoyeuse	800 »	Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ments. Indemnités	1,200 »	Personnel des ateliers		326,000 »
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																					
1 Directeur	8,000 »	24,000 »																					
1 Contrôleur de la comptabilité	1,000 »																						
1 Secrétaire comptable	6,500 »																						
2 Commis	5,500 »																						
1 Concierge	1,200 »																						
1 Nettoyeuse	800 »																						
Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ments. Indemnités	1,200 »																						
Personnel des ateliers		326,000 »																					
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																					
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs. — Indemnités, frais de route et autres des conseillers de gouvernement et des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel																					
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique																					
26	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois																					
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
200,000 »	10,000 »	<p>ART. 21. — En sus des dépenses normales, le crédit doit pourvoir aux dépenses à résulter de la réparation partielle des dégâts commis dans les palais de Justice par l'ennemi.</p>
350,000 »	98,000 »	
250,000 »	10,000 »	
70,000 »	7,000 »	<p>ART. 24. — Le crédit comprend la nouvelle dépense qu'entraîne l'institution des conseillers de gouvernement.</p>
12,000 »	1,000 »	
10,000 »	2,000 »	
692,000 »	118,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE VII.				
CULTES.				
27	»	Clergé supérieur du culte catholique :		
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.	nombre d'agents.	Appointements par an.
				Montant de la dépense.
		Archevêque	1	21,000 »
		Evêques	3	16,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat	»	27,500 »
		Secrétaires d'archevêché	3	4,500 »
		— d'évêché	10	1,000 »
		Vicaires généraux	4	4,500 »
		— —	10	4,000 »
		Chanoines	37	2,400 »
		—	15	2,000 »
28	»	Clergé inférieur du culte catholique :		
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	nombre d'agents.	Appointements par an.
				Montant de la dépense.
		Curés de 1 ^{re} classe	151	2,100 »
		Curés de 2 ^e classe	41	1,800 »
		— —	35	4,600 »
		— —	24	4,400 »
		Desservants	953	1,400 »
		—	1,059	1,200 »
		—	1,101	1,000 »
		Chapelains	6	1,000 »
		—	66	900 »
		—	89	800 »
		Vicaires	17	1,000 »
		—	1,152	900 »
		—	1,051	800 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres services reconnus par l'État. — Indemnités. — Places nouvelles à créer en 1919	»	52,300 »
		Service de l'aumônerie des réfugiés belges en France, en Suisse, en Angleterre et dans les Pays-Bas	»	200,000 »
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises		

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
519,800 »	75,000 »	
6,470,000 »	1,350,000 »	
1,350,000 »	45,000 »	ART 29 — Beaucoup de travaux d'entretien, de réparation et de restauration des édifices du culte n'ont pu être exécutés pendant les années de guerre. De nombreuses demandes de subsides sont à prévoir.
8,139,800 »	1,448,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . fr.
30	»	Culte protestant et anglican. — <i>Personnel</i> :				
		PASTEURS ET EMPLOYES.	nombre d'agents	Appointements par an	Montant de la dépense.	
		Pasteurs	6	4,500 »	27,000 »	
		—	1	4,400 »	4,400 »	
		—	1	4,500 »	4,500 »	
		—	1	3,800 »	3,800 »	
		—	1	3,700 »	3,700 »	
		—	1	3,500 »	3,500 »	
		—	2	3,200 »	6,400 »	
		—	1	2,900 »	2,900 »	
		—	1	2,700 »	2,700 »	
		—	4	2,600 »	10,400 »	
		—	3	2,500 »	12,500 »	
		—	2	2,200 »	4,400 »	
		—	1	2,100 »	2,100 »	
		—	1	2,000 »	2,000 »	
		—	6	1,500 »	7,800 »	
		Lecteur-chantre	1	1,025 »	1,025 »	
		—	1	775 »	775 »	
		—	5	500 »	4,500 »	
		Sacristain	1	525 »	525 »	
		Marguilliers	2	275 »	550 »	
		—	9	275 »	2,475 »	
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	5,450 »	
51	»	Culte protestant et anglican — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses				
52	»	Culte israélite. — <i>Personnel</i> :				
		MINISTRES ET EMPLOYES.	nombre d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	
		Grand rabbin	1	5,900 »	5,900 »	
		Rabbins	2	2,750 »	5,500 »	
		Ministres officiants	5	2,300 »	6,900 »	
		—	5	1,600 »	8,000 »	
		—	2	1,500 »	3,000 »	
		—	1	1,400 »	1,400 »	
		—	1	1,300 »	1,300 »	
		—	1	900 »	900 »	
		Secrétaire du consistoire	1	»	900 »	
		Augmentations de traitements	»	»	1,200 »	
35	»	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues				
34	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite				
					TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
8,159,800 »	1,448,000 »	
108,000 »	100,000 »	
13,000 »		
35,000 »	68,000 »	
1,000 »		
10,000 »	»	
8,506,800 »	1,616,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE VIII.				
BIENFAISANCE.				
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
55	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Credit non limitatif</i> .)		
36	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre		
37	»	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.		
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements.		
PERSONNEL.				
		NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		5	5,000 à 7,500	55,000
		1	1,200	1,200
		5	3,000 à 4,500	15,000
		4	3,100 à 4,200	15,000
		1	3,700	3,700
		5	2,600 à 3,550	19,000
		2	1,800 à 2,200	4,000
		8	2,400 à 2,800	16,200
		1	600	600
		35	1,200 à 3,000	85,500
		6	2,800 à 3,900	22,000
		6	1,600 à 3,200	15,000
		12	2,500 à 3,000	35,000
		6	1,700 à 2,400	13,000
		6	1,300 à 1,600	8,800
		3	1,200	3,600
		10	800	8,000
		45	700	45,100
		6	2,200 à 2,800	15,000
		10	1,850 à 2,500	19,000
		160	1,200 à 2,000	269,750
		4	1,700 à 3,000	16,000
		13	1,250 à 3,000	28,000
		1	4,000	4,000
		1	1,275	1,275
		1	3,000	3,000
		1	28,875	28,875
		1	600	600
		1	8,000	8,000
		1	82,400	82,400
		1	20,000	20,000
		1	6,000	6,000
		1	60,000	60,000
		1	11,000	11,000
		1	3,200	3,200
A REPORTER.			fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
7,000,000 »	2,000,000 »	ART 33 — La crise économique consécutive à la guerre accroit notablement les charges de l'État pour l'entretien des indigents.
302,000 »	17,000 »	
10,000 »	6,000 »	
900,000 »	410,000 »	
8,212,000 »	2,435,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES
		REPORT. . . . fr.
39	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtimens et immeubles :
40	a.	Achat, confection et entretien du mobilier et des instruments de travail. — Matières premières pour la fabrication, frais d'impression et de bureau . . . fr. 400,000 »
	b.	Dépenses relatives aux bâtimens, aux immeubles et au domaine agricole 800,000 »
41	»	Entretien et éducation des enfans confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées. (Crédit non limitatif)
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		PRISONS.
43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. (Crédit non limitatif).
44	»	Salaires des détenus
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillans — Armement du personnel
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés
47	»	Traitemens des fonctionnaires et employés :
		<i>Personnel</i>
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.
		NOMBRE d'agents.
		Appointemens par an.
		Montant de la dépense.
		Secrétaires des commissions administratives 3 2,000 à 3,000 (*) 9,600 »
		Secrétaire de la commission centrale d'examen 1 1,000 1,000 »
		Directeurs 29 3,250 à 7,000 180,000 »
		— adjoints 9 3,250 à 5,000 (*) 54,000 »
		Aumôniers catholiques 29 700 à 2,800 68,100 »
		— adjoints 7 1,800 à 2,200 (*) 18,400 »
		— protestans et israélites. 36 240 à 500 10,100 »
		Médecins 27 700 à 2,800 54,800 »
		— adjoints 8 1,000 à 2,200 17,600 »
		— aliénistes 2 2,000 à 3,000 6,000 »
		Pharmaciens 5 2,500 à 4,000 12,000 »
		Instituteurs 18 1,800 à 2,800 (*) 51,100 »
		— adjoints 5 1,800 à 2,200 (*) 13,200 »
		Commis-chefs 26 3,200 à 3,500 91,000 »
		A REPORTER. . . . fr. 586,900 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
8,212,000 »	2,433,000 »	
3,000,000 »	500,000 »	ART. 59 — Le nombre des élèves mis à la disposition du Gouvernement s'est accru considérablement par l'effet de la crise économique consécutive à la guerre ; d'autre part, les prix des choses nécessaires à l'entretien et à l'éducation des enfants ont augmenté dans de fortes proportions.
1,200,000 »	75,000 »	
3,000,000 »	1,750,000 »	
5,000 »	10,000 »	
15,417,000 »	4,768,000 »	
5,000,000 »	1,800,000 »	ART. 45. — Il a fallu tenir compte de l'augmentation du nombre des détenus et du coût plus élevé de la nourriture.
80,000 »	29,000 »	
60,000 »	11,000 »	
30,000 »	5,000 »	ART. 47. — Le personnel des prisons appelé sous les armes a dû être remplacé ; de là, double charge pour le crédit.
		(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum, prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.
5,170,000 »	1,843,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		<i>Personnel (suite).</i>		
	DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
	REPORT. fr.			586,900 »
	Comptables des prisons de 1 ^{re} classe	9	3,000 à 3,500	34,500 »
	Commis de 1 ^{re} classe	5	2,700 à 3,000	13,000 »
	— de 2 ^e —	24	1,700 à 2,000	48,000 »
	— de 2 ^e — (comptables)	24	2,000 à 2,500	60,000 »
	— de 3 ^e —	29	1,400 à 1,600	46,400 »
	Magasiniers	5	1,700 à 2,000	(*) 11,000 »
	Commis-surnuméraires	20	300 à 600	12,000 »
	Surveillantes religieuses (traitement et indemnités pour la contribution personnelle)	87	800	70,400 »
	Surveillantes laïques	5	1,000	(*) 6,000 »
	Surveillants de travaux	12	1,800 à 2,500	30,000 »
	Chefs-surveillants (y compris Audenarde et 3 en plus pour les prisons centrales)	22	2,000 à 2,600	54,600 »
	Surveillants principaux	48	1,850	88,800 »
	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	440	1,500 à 1,700	722,200 »
	Aides-surveillants (école)	32	1,100 à 1,500	40,900 »
	Commissionnaires et barbiers	4	800 à 1,200	(*) 5,500 »
	Maîtres de musique et de gymnastique	2	600	1,200 »
	Organistes. — Chantres. — Acolytes	68	60 à 400	10,800 »
	Chevrons aux surveillants (1,000)	»	50 à 500	50,000 »
	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	35,000 »
	Gratifications annuelles à certains commis et sur- veillants	»	»	23,000 »
	Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants	»	»	49,000 »
				2,000,000 »
48	» Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés			
49	» Frais d'impression et de bureau			
50	» Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs. — Subsides aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance. Publication, par les soins du Département, de la « Revue de la protection de l'enfance »			
51	» Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles			
				TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES à arriérées.	<i>Observations.</i>
5,170,000 »	1,843,000 »	
2,000,000 »	541,000 »	(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum, prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.
50,000 »	25,000 »	
40,000 »	16,000 »	
300,000 »	»	
525,000 »	90,000 »	
8,085,000 »	2,515,000 »	ART. 51. — Le mobilier des prisons a subi de graves dommages par le fait de l'occupation.

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1919 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1919 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
56	»	Secours à des ministres des cultes
		Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :
	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles. fr. 15,000 »
57	b.	Aux employés de l'administration centrale et des établissements ressortissant au Département, ou à leurs veuves et familles 9,000 »
	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 8,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 8,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées	<i>Observations.</i>
60,000 .	21,000 .	
105,000 »	45,000 »	
50,000 »	5,000 »	
50,000 »	5,000 »	
50,000 »	5,000 »	
40,000 »		
20,000 »	3,000 »	
275,000 »	29,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	,	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit ; achat de livres destinés aux tribunaux ; dépenses imprévues non libellées au Budget
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	,	Subventions pour cherté de vie (magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés) . . .
61	,	Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
50,000 »	18,000 »	
5,750,000 »	1,250,000 »	
150,000 »	»	
5,900,000 »	1,250,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Recapitulation</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Cultes
VIII.	Bienfaisance
IX.	Prisons
X.	Frais de police
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIII.	Services divers
TOTAL (Ministère de la Justice). fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,591,000 »	1,436,000 »	
10,581,000 »	8,176,000 »	
265,000 »	58,500 »	
3,617,000 »	918,000 »	
200,000 »	10,000 »	
692,000 »	118,000 »	
8,306,800 »	1,616,000 »	
15,417,600 »	4,768,000 »	
8,085,000 »	2,515,000 »	
60,000 »	21,000 »	
275,000 »	29,000 »	
30,000 »	18,000 »	
48,719,800 »	16,663,500 »	
5,900,000 »	1,280,000 »	
54,619,800 »	17,915,500 »	

